



“La formation comme levier de réinsertion ?”

Rapport de la journée de réflexion

Réseau Aide et
Justiciables



février
2024



Rapport de la journée de réflexion “La formation comme levier de réinsertion ?” qui s’est tenue le 1er février 2024 à la Cité des Métiers de Bruxelles.

Tout d’abord, le Réseau Aide et Justiciables souhaite adresser ses remerciements aux personnes et institutions qui ont rendu cette journée possible par leur soutien tant au niveau de l’organisation que du développement des outils présentés : Myriam Azar, conseillère pédagogique de la Cité des Métiers, Caroline Ledent, responsable du service usagers et accompagnement social des stagiaires de Bruxelles-Formation, Fabien Lisart, expert pédagogique du projet Réinsert, Sophie Pollak, intervenante psychosociale de l’ASBL Après, Antoine Brismé, représentant du Plan Prison bruxellois, ainsi que Amandine Jansen, chargée de projets du Service Laïque d’Aide aux Justiciables et aux Victimes. Sans leur énergie, leur professionnalisme et leur expertise sur le sujet, rien de ce qui a été présenté n’aurait pu voir le jour.

Nous remercions également l’ensemble des participants pour leur dynamisme dans les échanges tout au long de cette journée et l’intérêt porté à cette thématique de la formation du public judiciairisé.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ.....	4
INTRODUCTION ET OBJECTIFS.....	6
DISCUSSIONS.....	8
Echanges et réflexions autour du documentaire « Un parcours de détenu en Belgique ».....	8
Réactions générales sur le documentaire	8
La prison comme lieu de réinsertion ?	9
Difficultés du détenu à sa sortie de détention	10
Importance du réseau, des collaborations et de la connaissance des cadres de travail	11
Moyens financiers	12
Conclusion de ces échanges	13
Echanges et réflexions autour du documentaire « La formation comme levier de réinsertion ? »	14
Réactions générales sur le documentaire	14
Pratiques des organismes de formation.....	14
Rôle de la société vis-à-vis de ce public	16
Répertoire des formations organisées en prison	16
Conclusion de ces échanges	17
Echanges lors de l'atelier world café	17
Table 1 : Quelles difficultés je rencontre dans ma pratique avec les justiciables / Quelles seraient mes craintes avec la formation du public justiciable dans ma pratique ?	18
Table 2 : Qu'est-ce que je peux mettre en place sur le plan individuel et institutionnel pour améliorer l'accès à la formation des personnes justiciables ?	20
Table 3 " Qu'est-ce que je retire de cette journée pour ma pratique professionnelle ?	23
Conclusion du world café	25
CONCLUSION GÉNÉRALE	26

RÉSUMÉ

La journée de réflexion « La formation comme levier de réinsertion ? » s'est tenue à la Cité des Métiers de Bruxelles le 1^{er} février 2024. Une quarantaine de professionnels de la formation, une quinzaine de professionnels de la justice et une vingtaine de professionnels des secteurs de l'aide psycho-sociale et du soin y ont participé.

La journée a permis de mettre en valeur les lacunes du système pénal belge en matière de (ré)insertion.

Ce moment a été l'occasion d'informer les professionnels sur les difficultés auxquelles les justiciables sont confrontés tout au long de leur parcours de formation, telles que le manque de formations en détention, le besoin de qualifications de base, les différences de temporalité et les limitations liées au casier judiciaire. Ces défis contribuent à rendre leur réinsertion dans la société plus complexe. Il a également permis de souligner le manque de clarté entourant les cadres de travail des acteurs de chaque secteur impliqué, notamment au niveau des exigences de la justice et de celles des centres de formation, ainsi que la méfiance résultant de la méconnaissance des rôles respectifs de chacun.

Les échanges ont contribué à confronter ces réalités divergentes et à amorcer une réflexion sur des solutions potentielles. Parmi celles-ci, on trouve des solutions générales comme la mise en place d'entretiens tripartites impliquant les différents acteurs et d'espaces intersectoriels favorisant la collaboration et la coordination des efforts, ainsi qu'une meilleure communication et connaissance des projets en cours dans chaque domaine. Les participants ont également proposé des solutions spécifiques à l'éducation telles que l'accroissement du nombre de formations proposées en détention, l'identification et la résolution des obstacles à la formation en allant vers la personne en difficulté de manière plus systématique, le renforcement des services intermédiaires ainsi que des relations avec les assistants de justice, et la garantie d'un logement avant l'entrée en formation. De plus, les participants ont suggéré une révision des modes de formation en adoptant des formats plus flexibles et un abandon des approches strictement productivistes de la (ré)insertion.

Les participants ont retiré de cette journée une meilleure connaissance du réseau et des secteurs autres que le leur, ainsi qu'une reconnaissance de leurs propres difficultés et de leurs cadres de travail. Ils ont également pris conscience des réalités vécues par les personnes judiciairisées et exprimé un désir et un besoin croissant de plus d'espaces de rencontres intersectorielles, ainsi que d'une continuité et d'une communication renforcées dans les prises en charge.

INTRODUCTION ET OBJECTIFS

Dans une société en perpétuelle évolution, où les enjeux de réinsertion sociale et professionnelle sont au cœur des préoccupations, l'importance de la formation comme levier incontournable d'insertion ne peut être sous-estimée. La formation contribue à réduire les inégalités sociales en donnant des opportunités à ceux qui en sont souvent privés. Son rôle dans l'organe pénal et judiciaire est le prisme que nous vous proposons d'approfondir lors de cette journée.

Mettre à profit le temps pénal pour acquérir de nouvelles compétences et qualifications sont des enjeux de taille qui exigent, d'une part, une volonté politique garantissant une organisation judiciaire soutenue par des moyens financiers et humains suffisants ; d'autre part, une prise de conscience des acteurs de terrain, de la nécessité d'accompagner le public justiciable de façon plus systématique malgré les difficultés inhérentes à leur situation sociale et judiciaire.

Cette journée de réflexion s'est inscrite dans une volonté de développer des actions prenant compte les besoins des bénéficiaires (détenus, ex-détenus, stagiaires ou en devenir) mais également ceux des professionnels. A ce titre, nous avons invité les secteurs de la formation, de la justice et de l'aide psycho-sociale et apparentés à participer. Une quarantaine de professionnels de la formation, une quinzaine de professionnels de la justice et une vingtaine de professionnels des secteurs de l'aide psycho-sociale et du soin ont répondu présents à l'invitation.

Les objectifs de la journée étaient multiples :

Nous souhaitons tout d'abord faciliter l'interconnaissance entre les professionnels de secteurs et de professions différentes, via le speed dating professionnel. En effet, rencontrer d'autres professionnels de terrain, échanger autour des cadres de travail respectifs, comprendre les missions et les réalités de chacun nous apparaît comme la première étape d'une collaboration efficace.

Ensuite, nous avons pour objectif d'informer et de sensibiliser sur les réalités vécues par les personnes (ex)détenues tout au long de leur parcours judiciaire, et en particulier lorsqu'ils souhaitent s'engager dans une formation. Pour cela, nous avons diffusé deux documentaires, « Un parcours de détenu en Belgique », documentaire introductif aux réalités carcérales, et « La formation comme levier de réinsertion ? », documentaire qui s'intéresse à la formation des personnes (ex)détenues. Ces temps de visionnages ont été suivis de temps d'échanges riches et dynamiques dont le résumé sera lisible plus bas.

Nos deux objectifs finaux étaient la réflexion et la recherche de solutions communes autour de la formation du public justiciable. Si le premier a été transversal à la journée, se manifestant notamment lors des temps d'échanges post-documentaires, le second a fait l'objet d'un atelier : le world café. Ce temps organisé autour de trois questions de réflexion a été l'occasion de brainstormer ensemble sur les manières de faciliter l'accès à la formation et sa réussite pour les personnes judiciairisées.

Tous les temps de discussions de la journée ont fait l'objet de prises de notes afin d'en retranscrire le contenu. Ce rapport s'appuie sur ces notes et les structure en fonction des ateliers au cours desquels les informations ont émergé.

DISCUSSIONS

Echanges et réflexions autour du documentaire « Un parcours de détenu en Belgique »

Cette partie du rapport synthétise les réactions et les observations émises lors du visionnage du documentaire "Un parcours de détenu en Belgique". Ce documentaire a suscité des réflexions approfondies sur les conditions de détention, la réinsertion sociale, la méconnaissance des cadres de travail d'autres professions, ainsi que le rôle de la société dans le processus de réhabilitation des personnes détenues.

Réactions générales sur le documentaire

Les participants ont exprimé des réactions positives après la diffusion de ce documentaire. Ceux qui accompagnent ou ont accompagné des publics judiciairisés dans leur pratique professionnelle y ont reconnu les réalités auxquelles ils sont/ont été confrontés de manière régulière. Certains estiment que ce film devrait être largement diffusé pour sensibiliser les professionnels et le grand public aux réalités des personnes détenues.

D'autres ont exprimé le fait que cet outil audiovisuel permettait de se rendre compte de réalités jusqu'ici impensées. Ces réalités sont de l'ordre de l'organisation comme les conditions d'incarcération, le fonctionnement des procédures judiciaires et la lenteur des démarches administratives ou encore la complexité des acteurs travaillant autour des justiciables. Elles sont également d'ordre émotionnel comme le choc carcéral, celui de la sortie, la difficulté de se confronter à un monde qui ne veut pas des justiciables.

Beaucoup de participants ont été touchés par les témoignages des personnes (ex)détenues apparaissant dans le documentaire. Ces réactions soulignent l'importance d'inclure de manière systématique les justiciables dans les discussions qui les concerne.

La prison comme lieu de réinsertion ?

Les échanges autour du premier documentaire ont débuté par une confrontation des points de vue sur le sujet de la prison comme lieu de réinsertion. Ils font référence à l'intervention de la cheffe d'établissement de la prison d'Ittre (Mme Lebrun) qui indique dans le documentaire qu'il faut arrêter de croire que les prisons sont un lieu de réinsertion.

Une participante ne partage pas cet avis. Elle considère que l'éloignement de la société par le biais de la prison se justifie par la dangerosité de la personne et l'acte commis. Elle compare le système pénal belge à celui en place aux Etats-Unis en estimant que le nôtre est axé sur la réinsertion. Elle espère que la prison elle-même est un lieu de réinsertion, sans quoi le taux de récidive ne fera qu'augmenter !

D'autres participants vont dans le sens de Mme Lebrun : la prison n'est pas un lieu de réinsertion. En effet, le système carcéral belge présente de nombreuses lacunes en matière de réhabilitation. Plusieurs raisons sont évoquées :

- Les plans de reclassements ne sont pas pensés assez tôt avant la sortie de détention, nous pourrions nous inspirer des modèles nordiques qui entament le plan de réinsertion dès le prononcé du jugement.
- La moitié des personnes incarcérées n'étaient pas insérées dans la société avant leur passage par la prison. Il s'agit alors de réfléchir au sens de leur emprisonnement et aux alternatives à envisager.
- La prison ne rend pas les gens meilleurs. Le haut taux de récidive montre que la prison ne remplit pas ce rôle positif. Il nous invite aussi à nous interroger sur le sens qu'il y a à réincarcarer des personnes ayant déjà connu la prison : si elle n'a pas contribué à empêcher la commission de nouvelles infractions, pourquoi continuer de la considérer comme la solution ?

- Les participants critiquent le manque de programmes de formation, d'activités socio-culturelles et de soutien psycho-social, ainsi que les conditions de détention dégradantes transformant certains détenus en « bêtes féroces », c'est d'ailleurs ce dont témoigne un ancien détenu dans « Un parcours de détenu en Belgique » : « Je suis sorti très en colère ». La prison détruit et n'a pas les moyens de limiter les dommages causés par l'incarcération par le biais d'une préparation à la réinsertion.
- Un participant souligne que des choses sont mises en place en prison, mais sont parfois sabotées par le système carcéral.
- Une participante indique que ces observations s'appliquent également à la prison de Haren, dans laquelle les détenus sont déshumanisés et « croupissent sans rien faire » malgré la modernité des installations.

Des espoirs émergent, tels que l'introduction de plans de réinsertion dès le jugement, ainsi que la mise en place de maisons de détention offrant un meilleur accompagnement et des perspectives de (ré)insertion. Les maisons de détention disposent de plus de moyens humains, de plus de possibilités d'activités, de sorties, de plus de préparation à la réinsertion, etc. On pourrait changer de modèle : de plus petites institutions avec plus d'accompagnement. Ce participant note l'importance de croire au détenu, de développer de l'attachement pour redonner de la confiance. La réinsertion, c'est regarder autrement la personne avec qui on est en relation.

Difficultés du détenu à sa sortie de détention

Les participants ont identifié de nombreuses difficultés auxquelles les détenus sont confrontés à leur sortie de prison, telles que le logement, les dettes et la réintégration dans la société. Lorsque la personne n'a pas de réseau ou une famille soutenance pour l'aider à la sortie, elle n'a rien et est souvent déconnectée de la réalité. En effet, l'enfermement entraîne une intégration des codes, des règles de la prison

(l'institutionnalisation) et par conséquent une perte de l'adaptation à la vie en société à l'extérieur.

Les centres de formation rencontrent des problèmes particuliers avec le public justiciable. En effet, ce sont des stagiaires qui doivent souvent s'absenter pour régler des soucis administratifs, aller au rendez-vous fixé par l'assistant de justice, chez le psychologue etc. Cela entraîne un absentéisme qui met à mal la poursuite des formations et leur réussite. A cela, une intervenante indique qu'il faudrait pouvoir accueillir le public justiciable comme n'importe quel public, ce que contredit un autre participant qui précise qu'il est important de prendre en compte les spécificités du public justiciable pour l'aider au mieux dans son processus de réinsertion.

Le manque de soutien pour résoudre ces problèmes a été souligné, ainsi que le besoin d'une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués dans le processus de réinsertion.

Importance du réseau, des collaborations et de la connaissance des cadres de travail

Un participant constate qu'il y a un manque de confiance entre les détenus et les services qui représentent la justice, mais aussi un manque de confiance et de collaborations de la part des partenaires sociaux qui accompagnent le public justiciable car ils pensent que les assistants de justice sont uniquement dans le contrôle. Or, les assistants de justice ont une double mission vis-à-vis des justiciables, ils veillent au respect des conditions imposées dans le cadre de leur détention en dehors de la prison, mais ont, également, pour objectif de les aider et de les orienter, dans une perspective de réinsertion. L'assistant de justice doit évidemment communiquer les informations utiles à sa disposition à l'autorité judiciaire, mais cela ne va pas forcément porter préjudice aux justiciables. Par exemple, dans le cas d'un échec de la formation, l'assistant de justice va contextualiser les raisons de cet échec dans son rapport (ex : monsieur X ne se présente plus à sa formation, mais il a décroché un emploi de magasinier dans l'entreprise Y, ce qui lui permet de subvenir à ses besoins. Monsieur X n'enfreint aucune autre condition). Les assistants de justice ne prennent pas de décisions, ils transmettent des rapports contextualisés à l'Autorité judiciaire mandante qui sera chargé d'évaluer le maintien, la

modification ou la révocation de la peine ou de la mesure octroyée. Il y a aussi une série d'informations que l'assistant de justice ne peut pas communiquer aux partenaires comme les raisons de l'incarcération. Lorsqu'un détenu doit suivre sa peine en dehors de la prison et qu'une des conditions de sa libération est un suivi psychologique, un entretien tripartite (psychologue, AJ, détenu) est prévu. Serait-il intéressant d'envisager le même système avec les organismes de formation ? C'est une question importante. Le suivi sous forme de tripartite pourrait être envisagé au début de la formation, à la demande des justiciables pour permettre aux informations de circuler dans un espace de confiance, tout en gardant comme objectif l'autonomisation et la responsabilisation des justiciables.

Une participante souligne l'existence de nombreux acteurs impliqués dans la réinsertion, et déplore un manque de collaboration et de concertation. Elle estime que des journées comme celle-ci devraient être organisées plus fréquemment. Un autre participant admet que tout n'est pas sombre, mais insiste sur l'importance de travailler en réseau afin de créer davantage d'opportunités et d'offres. Selon lui, c'est le manque de perspectives qui alimente le cycle de la récidive. Il ajoute également qu'il serait bon d'avoir une liste des associations qui existent, qui sont les personnes qui y travaillent, etc. car il y a beaucoup de bonnes idées, beaucoup de personnes qui s'impliquent, mais on l'ignore et il arrive que chacun réinvente l'eau chaude de son côté. Une participante souligne l'importance de l'interconnaissance et met en avant le fait qu'elle n'avait jamais rencontré un assistant de justice avant cette journée, et présente les avantages de la collaboration en réseau, comme la possibilité d'adapter les services en fonction des besoins individuels.

Une question émerge de cet échange : Comment est-ce que des liens peuvent se faire entre les professionnels du secteur de la formation, les travailleurs des Maisons de Justice et le secteur pénitentiaire, pour travailler ensemble à la réinsertion ?

Moyens financiers

Certains participants ont déploré l'absence de personnalités politiques au débat et le manque de moyens financiers attribués à la (ré)insertion des personnes judiciairisées. Antoine Brismé, Coordinateur du Plan Prison Bruxellois, indique que son poste a été créé

via une convention qui rassemble Bruxelles Formation, la cellule Reinsert, l'Administration Générale des Maisons de Justice et le politique. A ce titre, il peut être un relais entre les professionnels de terrain et les sphères politiques.

Dans le même ordre d'idées, la question des moyens financiers disponibles pour soutenir les programmes de réinsertion a été abordée. Une participante a suggéré l'exploration de nouvelles sources de financement, tels que les Social Impact Bonds, un mode de financement créé en Angleterre dont l'association « Duo for a job » bénéficie déjà. Ce mode de fonctionnement privé a été questionné par un participant qui mentionne le fait que les partenariats publics-privés sont difficilement compatibles avec des objectifs humains. Un autre mentionne le fait que le bailleur de fonds a toujours une attente, qu'il soit public ou privé.

Conclusion de ces échanges

Suite au visionnage du documentaire "Un parcours de détenu en Belgique", les réactions des participants mettent en lumière les lacunes du système pénal belge en matière de (ré)insertion. Si certains soulignent l'importance de la réinsertion dans le processus de justice, d'autres critiquent le manque de moyens et d'initiatives pour accompagner les détenus vers une réintégration réussie dans la société. Les difficultés rencontrées par les détenus à leur sortie, le besoin de confiance entre les acteurs impliqués dans la réinsertion, l'importance du réseau de soutien, ainsi que les questions liées au financement des programmes de réhabilitation sont autant de points soulevés lors des échanges. En définitive, les participants appellent à une approche plus humaine et collaborative pour répondre aux défis de la réinsertion des personnes détenues en Belgique.

Echanges et réflexions autour du documentaire « La formation comme levier de réinsertion ? »

Réactions générales sur le documentaire

Tout comme le premier documentaire, cet outil audiovisuel a suscité des réactions positives. Les participants ont témoigné de l'émotion qu'il provoquait. Les réalités décrites font écho à leurs pratiques quotidiennes, soulignant ainsi son caractère représentatif des défis actuels.

Le parcours de formation décrit dans ce documentaire se heurte à de nombreux obstacles, dont un majeur : le passage au Tribunal d'Application des Peines (TAP). Un passage en particulier a choqué certains participants : on y voit une directrice de prison donner son accord pour une libération sous surveillance électronique tout en sous-entendant qu'elle s'attend à une récidive. Une participante, également directrice de prison, a répondu aux commentaires choqués en disant qu'elle ne s'associe pas aux propos chocs de sa collègue, mais reconnaît que le tribunal d'Application des Peines ne peut pas remettre quelqu'un en liberté sans un projet sérieux et durable. Elle émet alors l'hypothèse que sa collègue tentait de provoquer une prise de conscience chez le justiciable.

Pratiques des organismes de formation

Une participante est interpellée par le fait que les exigences du monde de la justice entrent autant en conflit avec les exigences du monde de la formation. En effet, le Tribunal d'Application des Peines veut avoir la certitude que la personne est inscrite en formation avant de la libérer, obtenir un accord de principe ne suffit pas. A l'inverse, la majorité des centres de formation ne peuvent pas inscrire définitivement les personnes à une formation sans être certains qu'elles pourront y participer. A ce titre, une participante note les différences dans les pratiques des centres de formation. En effet, la liberté de prendre le pari de réserver une place en formation pour un justiciable n'est pas la même partout. Certaines structures semblent avoir une plus grande marge de manœuvre sur ce sujet.

Les professionnels de l'insertion socio-professionnelle ont exprimé le besoin d'une meilleure compréhension du fonctionnement de la justice et des acteurs impliqués.

Certains services d'accompagnement des détenus ont constaté un recul des centres de formation dans l'accueil des publics justiciables en raison de difficultés rencontrées. Des questions ont été soulevées sur la collaboration entre les organismes de formation et les assistants de justice, ainsi que sur les attentes mutuelles.

En ce qui concerne le travail en lien avec la justice, certains centres ont choisi de ne pas communiquer avec les assistants de justice de peur de compromettre la confiance avec les stagiaires. La question « Que peut-on communiquer aux assistants de justice ? » est au cœur des discussions. Pour les assistants de justice présents, il s'agit de communiquer des informations essentielles à la guidance. Par exemple, si la formation a été prolongée et diffère des horaires de la surveillance électronique, cela peut être expliqué à l'assistant de justice pour éviter de pénaliser le justiciable.

Les assistants de justice avaient également des questions pour les organismes de formation : « Une relation privilégiée peut-elle se faire entre l'organisme de formation et l'assistant de justice ? Comment collaborer plus avec les organismes de formation ? Qu'attendent les centres de formations des assistants de justice ? Quand un problème survient dans le centre de formation, comment faire en sorte que l'assistant de justice puisse intervenir au bon moment, à temps, c'est-à-dire avant le moment où on est obligé de mettre fin à la formation ? Comment aller au-delà de cette méfiance vis-à-vis des assistants de justice ? ».

Une participante a réagi à ces questionnements mutuels entre centres de formation et assistants de justice en avertissant de l'importance de passer au-delà du clivage « nous » et « vous » car si on veut que ça fonctionne, il faut se mettre ensemble dans un projet commun.

Concernant la méconnaissance de certains codes et savoir-être, tels que les problèmes de ponctualité des ex-détenus pointés dans le documentaire, une participante soulève que tout ce travail sur les soft skills devrait être pris en considération par les centres de formation, mais que tous ne sont pas prêts à cet égard. La formation doit aussi servir à ça.

Rôle de la société vis-à-vis de ce public

Une directrice de prison témoigne : *Il n'y a pas que la prison et le monde judiciaire qui ont un rôle à jouer. La société dans son ensemble ne fait pas assez de pas, pas assez de paris pour les publics détenus. Il faut qu'à l'extérieur aussi, il y ait plus de souplesse, il faut donner plus de places aux détenus. Chacun à sa place dans la société et les CPAS, les mutuelles, les organismes de formation ont aussi leur rôle à jouer.*

Un autre participant souligne également la nécessité d'inclure plus systématiquement les familles dans le processus de réinsertion, lorsqu'elles sont présentes et soutenantes.

Répertoire des formations organisées en prison

Il serait intéressant d'avoir une liste des formations organisées par prison et par secteur d'activité. Cependant, ces informations sont sujettes à des évolutions constantes, ce qui demande un temps de travail conséquent en termes de recueil et mise à jour des données. Le CAAP Culture a indiqué qu'un processus est en cours pour recenser toutes les activités socio-culturelles et de formation en prison.

Conclusion de ces échanges

Il semble que le visionnage du documentaire ait mis en lumière plusieurs zones d'ombre importantes. Tout d'abord, il a révélé les difficultés auxquelles les justiciables sont confrontés tout au long de leur parcours de formation, telles que le manque de formations en détention, le besoin de qualifications de base, les différences de temporalité et les limitations liées au casier judiciaire. Ces défis contribuent à rendre leur réinsertion dans la société plus complexe.

Ensuite, la discussion a souligné le manque de clarté entourant les cadres de travail des acteurs de chaque secteur impliqué, notamment au niveau des exigences de la justice et de celles des centres de formation, ainsi que la méfiance résultant de la méconnaissance des rôles respectifs de chacun.

Les échanges ont également permis de confronter ces réalités divergentes et d'amorcer une réflexion sur des solutions potentielles. Parmi celles-ci, on peut envisager des entretiens tripartites impliquant les différents acteurs, la mise en place d'espaces intersectoriels favorisant la collaboration et la coordination des efforts, ainsi qu'une meilleure communication et connaissance des projets en cours dans chaque domaine.

Ces premières pistes de solutions suggérées lors de la discussion pourraient constituer le début d'une approche plus collaborative et intégrée visant à améliorer le parcours de réinsertion des justiciables et à faciliter leur accès à la formation et à l'emploi. C'est cet aspect que nous avons travaillé dans la dernière partie de la journée, via la mise en place d'un dispositif participatif appelé worldcafé.

Echanges lors de l'atelier world café

Le world café a été organisé dans un objectif de mise en commun des réflexions et des pistes de solutions entre les acteurs des différents secteurs représentés lors de cette journée.

Les participants ont eu l'occasion de réfléchir à trois questions, en trois sous-groupes d'une vingtaine de personnes chacun. Voici le résultat de ces échanges.

Table 1 : Quelles difficultés je rencontre dans ma pratique avec les justiciables / Quelles seraient mes craintes avec la formation du public justiciable dans ma pratique ?

Les difficultés relevées à l'entrée en formation :

- La différence de temporalité entre le temps de la formation et le temps carcéral est une difficulté majeure qui peut mettre à mal plusieurs choses dans le processus de formation : l'entrée en formation à l'extérieur de la prison (si la personne n'est pas libérée à temps), le suivi de la formation qui est simultané au temps des démarches administratives post-carcérales, et la réussite.
- La différence entre les représentations du stagiaire sur la formation et la réalité effective.
- Les centres de formation qui exigent un extrait de casier judiciaire à l'inscription.
- La situation de certains justiciables en fracture sociale ne permet pas d'envisager sereinement l'entrée en formation.
- Les attentes de la formation sont parfois trop hautes par rapport à la réalité de la personne (perte d'autonomie suite à la détention, besoin de remise à niveau en mathématiques, français etc.). Des formations de remise à niveau existent mais ne sont pas toujours suivies avant l'entrée dans une formation professionnalisante.
- Devoir se former/avoir un emploi comme condition à une mesure alternative à la détention ou à une modalité d'exécution de la peine est une difficulté en soi : les justiciables vont souvent plus se tourner vers l'emploi qui rapporte plus, permet de soutenir sa famille, payer ses dettes, les parties civiles etc. Cette exigence entraîne parfois les détenus à s'inscrire dans des formations qui n'ont pas de sens dans leur projet de vie, simplement pour sortir plus rapidement de détention.
- Pour étudier, il est important d'avoir des moyens financiers, il est important qu'un certain nombre de besoins de base soient remplis : logement, etc. Néanmoins

rappelons qu'il existe différentes manières de se former (gratuites, allocation de formation etc.). Sur ce point, se référer au guide développé par le groupe de travail à l'origine de cette journée "Former un public avec un passé judiciaire".

- Trop d'intervenants autour d'une seule personne et trop peu de communication entre ces intervenants.
- Les personnes détenues sont bien trop souvent infra-qualifiées, voire analphabètes. Or, les formations demandent le plus souvent de passer des tests de sélection notamment en français et mathématiques, pour prouver certains prérequis, ce qui amène à une fermeture des portes.

Les difficultés au cours de la formation :

- Les justiciables acceptent souvent de faire certaines formations pour pouvoir sortir. Garantir un temps de détermination professionnelle à la personne qui souhaite se former est une étape clé qui est bien trop souvent méconsidérée en détention.
- Il est également important de mettre l'accent sur les remises à niveau qui constituent les bases de la réussite d'une formation qualifiante. Or, aujourd'hui, le Tribunal d'Application des Peines ne libère pas les détenus ayant un projet de remise à niveau.
- Questions que se posent les personnes accompagnant les justiciables : Comment accompagner la personne dans ses choix en sachant qu'il y a des conditions de justice ? Les débouchés sont-ils compatibles avec un casier judiciaire ? Avec le profil de la personne ?
- Le préjugé poursuit le justiciable.
- Le casier judiciaire peut également bloquer une demande de stage même si la personne n'a pas posé de problèmes à l'entrée en formation.
- Difficulté de suivre sa formation, que ce soit en prison ou dehors : rythme, arriver à rester attentif, autonomie, respect des horaires, perte de sens, besoin d'argent, situation sociale trop compliquée, lourdeur administrative etc.
- Problèmes de financement des centres (Ex : Groep Intro est financé si le justiciable trouve un emploi par la suite).

Les difficultés après la formation :

- Trouver un emploi avec un casier judiciaire
- La détention laisse une période vide dans le curriculum vitae

Les pistes de solutions :

- Plus de formations en prison pour pallier les difficultés rencontrées dans les centres de formation à l'extérieur : remises à niveau, ateliers sur le comportement en groupe etc.
- Plus de mobilité sociale : aller vers la personne pour voir ce qui fait frein, comment il est possible de l'aider.
- Besoin de plus de services intermédiaires qui font les liens entre la justice et les secteurs de la formation, du social, du soin etc.
- Besoin de plus de relations avec les assistants de justice.
- Reconsidérer les modes de formation : des formations plus courtes, des formations qui mêlent 2/3 temps entreprise et 1/3 temps école etc. Certains de ces modes de formation existent déjà, il s'agit de les développer davantage.
- Abandonner les logiques productivistes de mise en formation/au travail dans le 1^{er} temps de la libération. L'insertion englobe plus de dimensions que celles de la formation et du travail, être inséré c'est aussi avoir un logement, des liens affectifs soutenant, accès à la santé etc.

Table 2 : Qu'est-ce que je peux mettre en place sur le plan individuel et institutionnel pour améliorer l'accès à la formation des personnes justiciables ?

Organisation de la formation :

- Ce qui coince pour mettre en place des formations en prison : manque de matériel, pas d'arrivée d'eau (compliqué pour faire de la coiffure, de la maçonnerie), etc.

=> problème de logistique lié au partenariat public/privé notamment à la prison de Haren.

- Maisons de détention : plus de portes ouvertes pour mettre en place des formations, avec le cadre adéquat. C'est une bonne nouvelle mais il faut assez de personnes et que tout le monde ait envie de faire la même formation (alors qu'un projet professionnel est individuel et qu'il faut éviter le choix par défaut).
- Plus encourager que les formations se fassent en extérieur puisque c'est compliqué d'organiser des formations variées en prison
 - ex. détention limitée : aller en formation la journée et revenir en prison le soir (mais suivre des cours du soir en promotion sociale est inimaginable pour un détenu. Il faut donc viser des formations à l'extérieur avec des horaires de jour)
 - Le nombre de permissions de sortie peut être augmenté à l'approche d'une libération conditionnelle. Ne pourrait-on pas utiliser ceci pour permettre d'aller en formation ? Solution trop complexe à mettre en place dans les prisons pour une raison pratique : cela demanderait trop de suivis des gardiens. Mais peut-être envisageable dans les maisons de détention ?
- Imaginer des formations hybrides avec des cours au centre de formation et des cours en distanciel en prison
 - Aujourd'hui, il arrive que des étudiants suivent des bacheliers à distance intégralement depuis la prison (crf projet Reinsert de l'Enseignement de Promotion Sociale).

Prison/ Monde judiciaire

- Organiser des speed dating dans les prisons entre les intervenants extérieurs et les travailleurs de la prison pour plus d'interconnaissance, de collaboration et de développement du lien de confiance entre les professionnels.
- Faire plus de liens entre les différents moments de la détention car il y a trop de coupures :
 - L'assistant de justice pourrait déjà rencontrer le justiciable quand il est encore en prison (en collaboration avec les intervenants de la prison) ou,

au minimum, venir informer sur les missions de l'assistant de justice quand les détenus qui demandent une modalité de la peine sont encore en prison

- Permettre un accès internet à certains services dans les prisons pour que les détenus puissent se projeter vers l'extérieur (site Dorifor, site Actiris, etc.). C'est en cours à la prison de Lantin notamment.
- Rendre la formation en détention plus attractive ou, du moins, atténuer la compétition entre travail et formation : l'emploi est mieux rémunéré, donc le détenu opte souvent pour cette option (formations mieux rémunérées, hors des horaires de travail etc.).
- Développer des modules de savoir-faire comportementaux en prison ainsi que des modules d'essais de métiers en prison : pour permettre d'explorer des métiers, pouvoir toucher à tout et choisir ensuite la formation qui intéresse vraiment.
- Utiliser la réalité virtuelle pour pouvoir se mettre dans la peau d'un métier (200 ou 300 métiers possible) en milieu carcéral (cfr Groep Intro ou la Cité des métiers de Bruxelles).

Réseau/Information

- Mieux informer les gens sur la réalité des personnes justiciables, via des documentaires : on ne sait pas ce que les gens vivent et il faut pouvoir adapter les solutions.
- Reproduire ce type d'événement car énormément de méconnaissance et une grande nécessité d'une plateforme d'échanges, cela permettrait notamment de savoir où et comment orienter le public justiciable.
- Donner plus d'informations sur les missions des assistants de justice à destination des services externes et inversement. Exemple : participer de manière plus systématique à des temps de rencontres comme aller présenter les plateformes comme Dorifor aux midis de la justice.
- Avoir des personnes de contact privilégié dans les institutions. Exemple : définir des référents pour ce type de public dans les organismes de formation.

Le détenu

- Prévoir un sas entre la prison et la formation : le passage est trop rapide, les détenus sont catapultés à l'extérieur.
- Organiser des rencontres avec le Tribunal d'Application des Peines pour partager ce genre de constats car aujourd'hui, les exigences sont incompatibles.
- Faire intervenir des experts du vécu pour mettre en lumière les obstacles, témoigner sur les besoins, etc.

Table 3 " Qu'est-ce que je retire de cette journée pour ma pratique professionnelle ?

- Pour une participante, professionnelle de la formation, cette journée a permis de comprendre pourquoi elle se sent toujours dans l'urgence quand elle travaille avec des ex-détenus.
- Un partenaire néerlandophone nous dit être content d'avoir pu échanger avec des francophones sur des réalités de terrain. Il suggère qu'il serait intéressant de développer des lieux d'échanges et de partage autour de thématiques entre communautés.
- Beaucoup de participants reconnaissent l'apport de la journée en permettant de mieux connaître le système judiciaire et comprendre le vocabulaire utilisé. D'autres soulignent que la journée leur a permis d'avoir une vue claire du continuum intra et extra muros.
- D'autres repartent avec des outils diffusables aux équipes de formateurs (films documentaires et livrets).
- Une professionnelle de la formation dit avoir pris conscience de l'importance des " Soft Skills" dans la construction des programmes de formation.
- Les groupes sont unanimes pour dire que cette journée a été d'une grande aide en matière de construction de réseau, d'une meilleure connaissance mutuelle et d'une démystification des pratiques.
- Certains participants ont pu prendre conscience des difficultés que vivent les détenus au sortir de prison. La journée aura également permis de mieux

comprendre les comportements des exdétenus en démystifiant leur dangerosité et donc en atténuant les peurs.

- Pour certains participants, ces moments d'échanges ont été l'occasion de comprendre le sentiment d'instrumentalisation qu'ils ressentent lors de l'accompagnement de ce public, et aussi de se sentir reconnu dans leur réalité de terrain.
- Cette journée a permis à certains de comprendre le métier d'Assistant de Justice.
- Il émerge une volonté d'un plus grand partage de ressources et de développer une intelligence collective du secteur comme ce fut le cas lors cette première journée.
- Certains déplorent qu'il n'y eût pas plus d'experts du vécu présents ce qui souligne l'importance d'associer les justiciables dans les discussions qui les concernent.
- Une participante déplore le manque de communication entre services internes et externes des prisons. Elle regrette également que la formation artistique ne soit pas valorisée au même titre que les formations professionnalisantes.
- Une avocate présente se saisit de l'occasion pour inciter les autres participants à contacter les avocats en cas de soucis, même s'il faut insister un peu pour les joindre. Elle demande aussi aux centres de formation de ne pas être intrusif et de respecter la vie privée et la nature des faits délictueux.
- Un seul regret dans l'organisation de la journée : l'absence du monde politique et du secteur du droit des étrangers.
- Les participants sont unanimes en disant qu'il faudrait plus de journées d'échanges de ce type.

Conclusion du world café

Pour répondre aux défis posés par la formation des justiciables, les participants ont formulé un ensemble de solutions afin d'améliorer le processus de réinsertion. Ces solutions comprennent l'accroissement du nombre de formations en détention, l'identification et la résolution des obstacles à la formation en allant vers la personne en difficulté de manière plus systématique, le renforcement des services intermédiaires ainsi que des relations avec les assistants de justice, et la garantie d'un logement avant l'entrée en formation. De plus, les participants ont suggéré une révision des modes de formation en adoptant des formats plus flexibles et un abandon des approches strictement productivistes de la (ré)insertion. Ils ont également proposé de permettre aux détenus de commencer plus tôt leur transition entre la prison et la formation, et de faire intervenir plus régulièrement des experts du vécu pour témoigner de leurs besoins et des défis auxquels ils font face. Enfin, les participants ont souligné l'importance de multiplier les espaces d'échanges intersectoriels dans l'intérêt du justiciable, notamment par le biais de rencontres tripartites et de speed dating professionnels entre les intervenants de la justice et ceux des secteurs de l'aide et de la formation.

Les participants ont retiré de cette journée une meilleure connaissance du réseau et des secteurs autres que le leur, ainsi qu'une reconnaissance de leurs propres difficultés et de leurs cadres de travail. Ils ont également pris conscience des réalités vécues par les personnes judiciairisées et exprimé un désir et un besoin croissant de plus d'espaces de rencontres intersectorielles, ainsi que d'une continuité et d'une communication renforcées dans les prises en charge.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans un pays où l'on enferme de plus en plus, et dans lequel la population carcérale a dépassé le seuil des 12 000 personnes, il est crucial de penser la sortie, la (ré)insertion. La formation est un ticket précieux pour accéder au marché du travail. Or, bien souvent les détenus sont sous qualifiés, voire analphabètes. L'enjeu de la formation du public judiciairisé est donc de taille, et malgré son inscription dans la loi comme un droit s'appliquant également aux personnes détenues, l'accès à une formation (qualifiante ou non), se heurte à une série d'obstacles.

A ce titre, nous nous associons aux propos de Myriam Azar conseillère pédagogique à la Cité des Métiers de Bruxelles : « Être formé, avoir un métier, avoir des objectifs de vie qui s'incarnent aussi dans des objectifs professionnels est une clé pour une insertion durable » (extrait du documentaire « La formation comme levier de réinsertion ? » produit par le R.A.J.).

Nous remercions les professionnels présents d'avoir consacré une journée de leur temps pour réfléchir collectivement à cette thématique et partager des pistes concrètes pour répondre aux nombreux défis soulevés.

En guise de conclusion de ce rapport, le Réseau Aide et Justiciables appelle les professionnels de terrain tous secteurs confondus à continuer de porter ces réflexions autour des conditions de détention, des réalités de la (ré)insertion, et de la collaboration intersectorielle. Nous vous remercions de participer chaque jour à une prise en charge plus inclusive du public justiciable.